



AVIS DE COURSE

Challenge Jacques Thuault Etape du Trophée Ile de France Voile Osiris habitable

Grade : 5A

Dates complètes : 19 avril 2015

Lieu : Plan d'eau de Montereau

Autorité Organisatrice : CSM Voile (77015)

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2013-2016*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 pour l'application de la règle 61, l'utilisation du pavillon rouge est obligatoire quelle que soit la longueur du bateau. Ceci modifie la RCV 61-1-(a)-(2).

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 - tous les bateaux type HN de masse grutable inférieure à **1000Kg.** et quillards de sport

3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROITS A PAYER : sans objet

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : le 19 avril 2015 de 9h00 à 10h00

5.2 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
19/04/2015	10H30	Toutes

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16H00 pour une nouvelle procédure.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : parcours construits

8. CLASSEMENT

8.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.



11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : selon disponibilité

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Patrick Vilain : 01 64 37 43 59 – 06 64 95 28 21 vilainpatrick@gmail.com